



GROUPE ADP

AÉROPORT PARIS-ORLY

INFORMATION SUR LES TRAVAUX DE LA PISTE 4
DU 25 JUILLET AU 31 AOÛT 2017

Afin de répondre aux exigences de maintenance et à une obligation réglementaire de mise en conformité avec les nouvelles normes de sécurité, le Groupe ADP procède à des travaux exceptionnels sur la piste 4 s'étalant sur 2 ans.

La 1^{re} phase de travaux s'est déroulée en 2016, du 18 juillet au 28 août.

La poursuite de ces travaux est programmée du **mardi 25 juillet au jeudi 31 août 2017**, soit 5 semaines et 3 jours d'intervention (hors intempéries).

Bien conscient de la gêne occasionnée par ces travaux et de leurs conséquences sur la tranquillité des habitants, le Groupe ADP vous prie de bien vouloir excuser ces interventions exceptionnelles qui relèvent de la sécurité aéronautique, et souhaite vous informer directement et précisément de la nature des travaux.



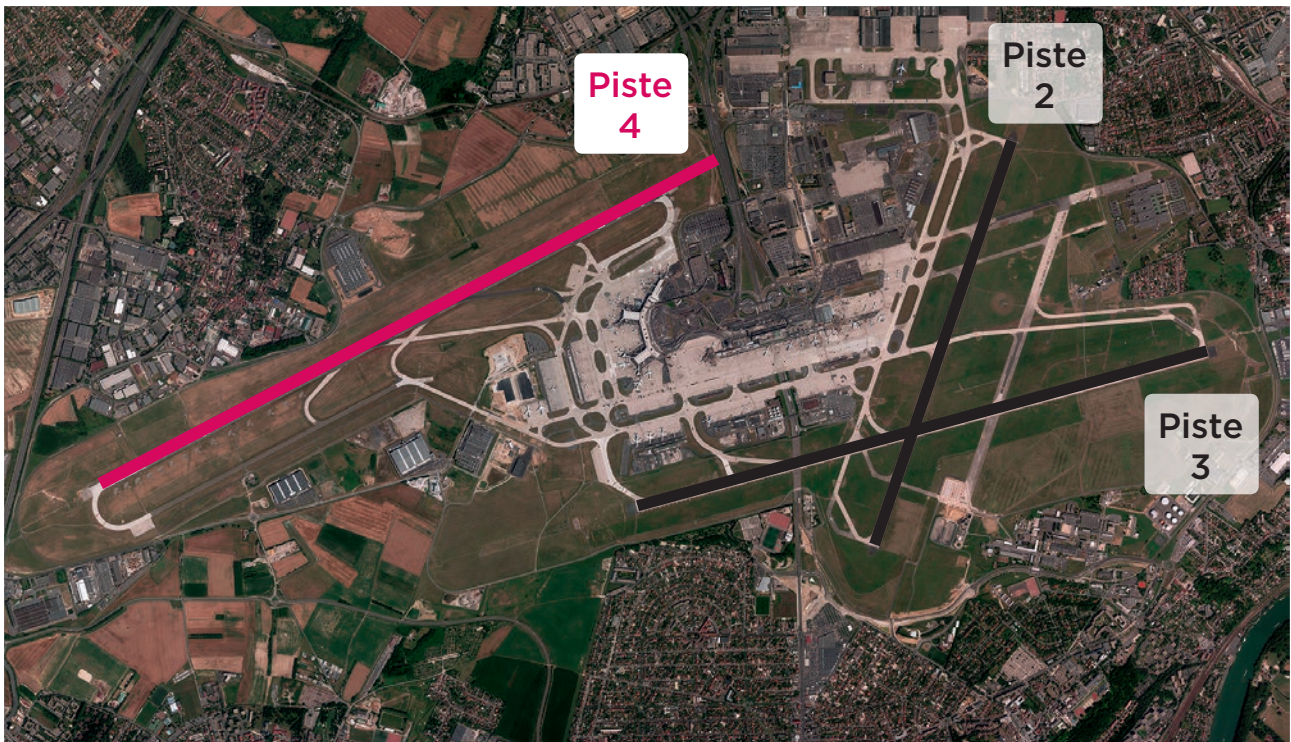
Ces travaux d'envergure consisteront en :

- La rénovation de la chaussée aéronautique restant à traiter
- La mise aux normes du nivellement de la bande de piste
- La rénovation du système de balisage lumineux (technologie Led)
- La mise aux normes d'une aire de sécurité d'extrémité de piste
- Le réaménagement des chemins de lutte aviaire
- L'amélioration du fonctionnement de la piste pour les atterrissages lorsque les conditions météorologiques sont dégradées



Le chantier a été réduit au maximum dans sa durée en mobilisant 600 personnes avec une activité de jour comme de nuit, semaine et week-end.

Le Groupe ADP a retenu la période estivale afin de limiter le nombre de journées aux conditions météorologiques dégradées susceptibles d'impacter la conduite et la durée des travaux. Enfin, les travaux ont été organisés pour s'achever le 31 août afin ne pas empiéter sur la rentrée scolaire.



Ces travaux occasionneront des modifications d'exploitation de la plateforme, notamment avec une utilisation en appoint de la piste 2.

Le Groupe ADP souhaite préciser que la piste 2 orientée Nord/Sud, dite de secours, n'a pas vocation à être exploitée en temps normal. Il s'agit bien d'une utilisation complémentaire et exceptionnelle à l'exploitation en piste unique afin de fluidifier et sécuriser le trafic lorsqu'une piste principale est fermée comme dans quelques semaines ou en cas de vents violents dans un axe Nord-Sud en Île-de-France.

Par ailleurs, le couvre-feu instauré par décision ministérielle du 4 avril 1968 (entre 23 h 30 et 6 h locales) et l'arrêté ministériel du 6 octobre 1994 relatif aux créneaux horaires sur l'aéroport d'Orly ne seront pas remis en cause.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS :

Une plaquette d'information sur les travaux est disponible et consultable sur le site internet **www.entrevoisins.org**

Pour toutes les questions relatives aux travaux, l'équipe de la Maison de l'Environnement et du Développement durable de l'aéroport Paris-Orly se tient à votre disposition au **0 805 712 712**.

Pour toutes les questions relatives à la circulation aérienne, la mission environnement de la Direction Générale de l'Aviation Civile se tient à votre disposition par courriel :

environnement-dsna@aviation-civile.gouv.fr